DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-078
Création de « Lakéo », la marque de mobilité territoriale

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 30
Nbre de procurations : 6
Date de convocation et d'affichage : 10/06/2025
Secrétaire de séance : Frédéric DARMAGNAC

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. DARMAGNAC Frédéric, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, M. CRUCHANDEU Paul, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Éric, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline.

Procurations : M. COUTURIER François donne procuration à M. MINIOT Dominique, M. DIAZ Manuel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme DUBOIS Catherine donne procuration à M. COLMAGRO Ghislain, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. SOULES Éric, M. LAINE Fabien donne procuration à Mme FANARI Jacqueline.

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. LAINE Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie.

Décision de l'assemblée :

Votants : **30**
Pour : **30**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-078-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Rapporteur : Vincent CASTAGNEDE

La Communauté de communes des Grands Lacs (CCGL), engagée dans une démarche de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, développe depuis plusieurs années des services de mobilité adaptés aux spécificités de son territoire rural. La première étape est le lancement d'une offre de transport à la demande en octobre 2025. Ces services seront désormais regroupés sous la marque « Lakéo », conçue pour structurer l'offre locale et améliorer sa lisibilité auprès des usagers.

Il est proposé au conseil communautaire d'entériner cette proposition. La création de la marque « Lakéo » propose de regrouper notamment :

- Un service de Transport à la Demande (TAD), avec arrêts aménagés et flocage du véhicule dédié.

- Des aires de covoiturage signalées par totems, (en perspective).

- Des services vélos (parkings sécurisés, haltes de services mobiliers de réparation).

- Des navettes estivales vers les plages (en perspective).

- Des bornes de recharge pour véhicules électriques.

- Des pôles d'échanges multimodaux, et des lieux ou services d'intérêt communautaire actuels ou futurs participant à la mobilité locale.

Même si la CCGL n'est pas Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), elle a signé en décembre 2023 un contrat opérationnel de mobilité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, lui permettant d'animer et de coordonner les offres locales de déplacement en complémentarité de l'offre régionale.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les orientations du PCAET adopté en octobre 2021, et tout particulièrement dans son Axe n°2 : « De nouvelles pratiques de mobilité pour des déplacements plus harmonieux », à travers les objectifs suivants :

- Objectif 6 : Encourager une conduite apaisée et partagée,

- Objectif 7 : Renforcer l'attractivité des mobilités actives,

- Objectif 8 : Développer l'offre de transports en commun.

Le déploiement de la marque Lakéo, associée à une identité visuelle commune, permet de donner de la visibilité à ces actions, de faciliter leur appropriation par les habitants, et de renforcer leur cohérence dans une stratégie territoriale intégrée.

Afin d'en assurer la reconnaissance officielle et la protection juridique, il est proposé de procéder au dépôt de la marque Lakéo auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

➢ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

➢ Vu les articles L711-1 et suivants, les articles L712-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

➢ Vu La délibération n°2023-109b du 17 octobre 2023 validant le contrat opérationnel de mobilité signé avec la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2023.

➢ Vu le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) adopté par la Communauté de communes des Grands Lacs en octobre 2021.

Considérant l'importance de structurer une offre de mobilité adaptée, durable et accessible à l'ensemble de la population.

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-078-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter la marque « Lakéo » comme identité commune à l'ensemble des services de mobilité mis en œuvre par la Communauté de Communes.
- De déployer une identité visuelle complète, incluant logotype, charte graphique, flocages, totems, signalétique et supports de communication.
- D'engager les démarches nécessaires au dépôt de la marque auprès de l'INPI, dans les classes pertinentes correspondant aux services de transport, signalétique, numérique et communication.
- D'autoriser la Présidente ou son Délégué à signer tout document relatif à ce dépôt et à engager les formalités nécessaires.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance,

Frédéric DARMAGNAC

La Présidente,

Françoise DOUSTE

Affiché à Parentis-en-Born, le :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250617-2025-078-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025